



RCS : ANNECY

Code greffe : 7401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANNECY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00199

Numéro SIREN : 790 838 981

Nom ou dénomination : 74 MONT-BLANC TAXI

Ce dépôt a été enregistré le 07/09/2017 sous le numéro de dépôt B2017/009777

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

ANNECY

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2017/009777**
n° de gestion : **2013B00199**
n° SIREN : **790 838 981 RCS Annecy**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Annecy certifie avoir procédé le 07/09/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

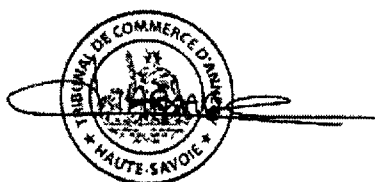
74 MONT-BLANC TAXI - Société par actions simplifiée
947 chemin Napoléon 74400 Chamonix-mont-blanc -FRANCE-

date de clôture : 30/09/2015

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



687825

copie certifiée conforme

Désignation de l'entreprise SAS 74 MONT-BLANC TAXI				Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise 947 CHEMIN NAPOLEON 74400 CHAMONIX					
Numéro SIRET* 7 9 0 8 3 8 9 8 1 0 0 0 1 3					
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12		Durée de l'exercice précédent* 12			
Exercice N clos le 30/09/2015					
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010		012	
	{ Fonds commercial*	014		016	
	{ Autres*				
	Immobilisations corporelles*	028	34 957	030	12 312
	Immobilisations financières* (1)	040	1 700	042	1 700
Total I (5)		044	36 657	048	12 312
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	050		052	
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	060		062	
	Marchandises *	064		066	
	Avances et acomptes versés sur commandes	068	20 000	070	20 000
	Créances (2)	072	96 548	074	96 548
	{ Clients et comptes rattachés*				
	{ Autres* (3)	080		082	
	Valeurs mobilières de placement	084	22 556	086	22 556
	Disponibilités	092		094	
	Charges constatées d'avance *	096	139 104	098	139 104
Total II		110	175 761	112	12 312
Total général (I + II)					163 449
PASSIF					Exercice N NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	15 000		
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	1 500		
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131		132	78 325
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136	41 814		
	Provisions réglementées	140			
Total I		142	136 639		
Provisions pour risques et charges		Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	9 051		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	6 313		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)	169		172	11 444
Produits constatés d'avance		174			
Total III		176	26 809		
Total général (I + II + III)		180	163 449		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	55 186	(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 74 MONT-BLANC TAXI

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
30/09/201

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*				209		210				
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214				
			services*		217		218		181 15		
	Production stockée*		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222				
	Production immobilisée*						224				
	Subventions d'exploitation reçues						226				
	Autres produits						230		4		
			Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232		181 20		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234				
	Variation de stock (marchandises)*						236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*						240				
	Autres charges externes* :		(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242		109 50		
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 1 147)				244		1 43		
	Rémunérations du personnel*						250		9 09		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252		1 30		
	Dotations aux amortissements*						254		6 99		
	Dotations aux provisions						256				
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262				
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260						
			Total des charges d'exploitation (II)				264		128 33		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270		52 86		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)				280				
	Produits exceptionnels		(IV)				290				
	Charges financières		(V)				294		278		
	Charges exceptionnelles		(VI)				300		54		
	Impôts sur les bénéfices*		(VII)				306		10 22		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							310		41 814		
B - RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312		41 814		314	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*						316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318				
	Provisions non déductibles*						322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)						324		9 783		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248		330 549		
Déductions	Entreprises nouvelles (44 septies)	986	Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987	Zones restructuration de la défense (44 quinquies)	127		342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138					
	Divers* dont ZFA (44 quinquies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346		350	516		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS							Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	51 630	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)						356				
	Déficits antérieurs reportables :*		dont imputés sur le résultat :						360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS							Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	51 630	372	
Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant* :		380	n° du centre de gestion agréé :		388			
Montant de la T.V.A. collectée		374	19 714	Effectif moyen du personnel* :	376	2	dont apprentis		handicapés		
Montant de la T.V.A. déductible sur biens et services (sauf immobilisations) :		378	17 131	Montant des prélèvements personnels de marchandises*		399	Effectif affecté à l'activité artisanale		861		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

74400 CHAMONIX

B - RESULTAT FISCAL

Divers à réintégrer

[illegible]

74400 CHAMONIX

B - RESULTAT FISCAL

Divers à déduire

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 74 MONT-BLANC TAXI

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	34 957	462		464		466	34 957				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480	1 700	482		484		486	1 700				
TOTAL		490	36 657	492		494		496	36 657				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506			
	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	5 321	552	6 991	554		556	12 312		
Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566			
TOTAL		570	5 321	572	6 991	574		576	12 312		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	①	Amortissements *	②	Valeur résiduelle	③	Prix de cession *	④	Court terme *	⑤	Plus ou moins-values
TOTAL		578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579			Régularisations	590	583	594	595		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)								591			
TOTAL						596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 74 MONT-BLANC TAXI

Néant ☒

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		

Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780

II DÉFICITS REPORTABLES			III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾		982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995
Déficits imputés		983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996
Déficits reportables		984	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA		
Déficits de l'exercice		860	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129
Total des déficits restant à reporter		870	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)		800 ☐

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Désignation de l'entreprise : **SAS 74 MONT-BLANC TAXI** Néant ☐ *

Exercice ouvert le : **01/10/2014** et clos le : **30/09/2015** Durée en nombre de mois **12**

I Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	108	
Production vendue – Biens	109	
Production vendue – Services	141	181 153
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	49
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	181 203

II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)		
Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	
Variation de stocks (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	58 706
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Abandons de créances à caractère commercial	149	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	58 707

III Valeur ajoutée produite		
TOTAL 1 - TOTAL 2	137	122 496

IV Contributions sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur Ajoutée de référence assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	117	122 496

Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE ☐ 020 ☒ X

Chiffre d'affaires de référence CVAE **022** 181 153

Période de référence **024** 0 1 / 1 0 / 2 0 1 4 **160** 3 0 / 0 9 / 2 0 1 5

Date de cessation **186**

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant

EXERCICE CLOS LE

30/09/2015

N° SIRET

7 9 0 8 3 8 9 8 1 0 0 0 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS 74 MONT-BLANC TAXI

ADRESSE (voie)

947 CHEMIN NAPOLEON

CODE POSTAL

74400

VILLE

CHAMONIX

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique TAYEBI Prénom(s) TOUFIKNom marital % de détention 95.00 Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département 99 Commune TENDARA Pays MAROCAdresse : N° 947 Voie CHEMIN NAPOLEONCode Postal 74400 Commune CHAMONIX MONT BLANC Pays FRANCETitre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'ann III au C G I)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant



EXERCICE CLOS LE 30/09/2015

N° SIRET

7 9 0 8 3 8 9 8 1 0 0 0 1 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 74 MONT-BLANC TAXI

ADRESSE (voie) 947 CHEMIN NAPOLEON

CODE POSTAL 74400

VILLE

CHAMONIX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

01/10/2014

30/09/2015

Désignation de la société:

Adresse du siège social :

SAS 74 MONT-BLANC TAXI

SIRET

7 9 0 8 3 8 9 8 1 0 0 0 1 3

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

947 CHEMIN NAPOLEON

74400 CHAMONIX

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

Activités exercées Transports de voyageurs par taxis

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 %	13 511	Bénéfice imposable à 15 %	38 120	Déficit
-------------------	-------------------------------	--------	---------------------------	--------	---------

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %

Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %

PV à long terme
imposables à 19%Autres PV imposables à
19%PV à long terme
imposables à 0%PV exonérées
art. 238 quaterdecies

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles art. 44 sexies

Jeunes entreprises innovantes

Zones franches urbaines

Pôle de compétitivité

Entreprises nouvelles art. 44 septies

Zones franches d'activités
art. 44 quaterdecies

Autres dispositifs

Zone de Restructuration de la défense,
art. 44 terdeciesSociétés d'investissements
immobiliers cotéesBénéfice ou déficit exonéré
(indiquer + ou - selon le cas)Plus-values exonérées
relevant du taux à 15 %

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée . Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

SARL FIDUCIAIRE JF PISSETTAZ
27 AVENUE du SAVOY
74400 CHAMONIX MONT BLANC

Tel : 04 50 53 16 67

Tel :

N° d'agrément du CGA

Date : 27/01/2016 Lieu : CHAMONIX

Qualité et nom du signataire: PRESIDENT Monsieur TA/EBI TOU

Signature :

Tel :

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	Payées par la société elle-même	a	Payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾			(e)	
			(f)	
			(g)	
			(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			(j)	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)	

[illegible][illegible]

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	14 887	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLVT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE	2069RC
--	---	---------------

Au titre de l'année N

Désignation, adresse et n° siren de la société membre de groupe ou de la société tête de groupe pour lequel le formulaire est déposé SAS 74 MONT-BLANC TAXI 947 CHEMIN NAPOLEON 74400 CHAMONIX 79083898100013	Néant	
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes		PME au sens communautaire X

CREANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES

Crédit d'impôt	Montant

CREANCES REPORTABLES

Crédit d'impôt	Montant
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	439
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt	7 324
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

CREANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE

Crédit d'impôt	Montant

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT – Autres crédits d'impôts)

--

Annexe



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 74 MONT-BLANC TAXI

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2015, dont le total est de 163 449 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 41 815 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2014 au 30/09/2015.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 14/01/2016 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2015 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel de transport : 4 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.





Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 955 euros a été porté au crédit du compte 649 – Charges de personnel – CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2014 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.



 Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	30/09/2015 N	30/09/2014 N-1	30/09/2013 N-2	30/09/2012 N-3
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport	34 957			34 957
– Matériel de bureau et informatique, mobilier				
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	34 957			34 957
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	1 700			1 700
Immobilisations financières	1 700			1 700
ACTIF IMMOBILISE	36 657			36 657



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport	5 321	6 991		12 313
– Matériel de bureau et informatique, mobilier				
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	5 321	6 991		12 313
ACTIF IMMOBILISE	5 321	6 991		12 313

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 118 249 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 700		1 700
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	20 000	20 000	
Autres	96 549	96 549	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	118 249	116 549	1 700
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

 Notes sur le bilan

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS – FACTURES À ÉTABLIR	20 000
ETAT CICE A RECEVOIR	926
Total	20 926

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 15 000,00 euros décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 150,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 26 809 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Échéances à moins d'un an	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine	9 052	6 764	2 288	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 313	6 313		
Dettes fiscales et sociales	11 444	11 444		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	26 809	24 521	2 288	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	6 617			
(**) Dont envers les associés				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	30/09/2015
FOURN – FACT. NON PARVENUES	3 936
ETAT – AUTRES CHARGES A PAYER	916
Total	4 852

**Autres informations****Crédit d'impôt compétitivité et emploi**

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

74 MONT BLANC TAXI
SAS au capital social de 15 000 euros
Siège social : 947 chemin Napoléon
74400 CHAMONIX Mont Blanc

R.C.S. 790 838 981 Annecy

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 26 FEVRIER 2016

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2015

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice de 41 814.53 euros que nous vous proposons d'affecter ainsi qu'il suit :

- Au poste « Autres réserves », soit **41 814.53 euros**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Pour copie certifiée conforme,
Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a final vertical stroke, followed by a small '3' and a horizontal line.